



PREFECTURE DE LA LOIRE

ARRETE N° 382 PORTANT DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS POUR LES SERVICES DE L'ETAT DANS LE DÉPARTEMENT

Le Préfet de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

VU le décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005, relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, et notamment son article 42 ;

VU l'arrêté n° 286 du 29 juin 2006 portant désignation des personnes responsables de l'accès aux documents administratifs pour les services de l'Etat dans le département;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 42 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005, il appartient aux préfets de désigner, pour les services placés sous leur autorité, une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: Sont désignés comme responsables, pour les services de l'Etat dans le département, de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, correspondants de la commission d'accès aux documents administratifs :

- **Titulaire** : Monsieur **Emmanuel ABRANT**, adjoint au chef du pôle juridique de la préfecture de la Loire (Tél. : 04 77 48 48 34 – e-mail : emmanuel.abrant@loire.pref.gouv.fr) ;
Suppléant : Monsieur **Sébastien SERT**, adjoint administratif au pôle juridique (Tél. : 04 77 48 48 32 ; e-mail : sebastien.sert@loire.pref.gouv.fr).

ARTICLE 2nd: Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et mis en ligne sur le site internet <http://www.loire.pref.gouv.fr/>.

Fait à Saint-Etienne, le 24 septembre 2008

Pour le préfet,
Et par délégation
Le Secrétaire Général
Patrick FERIN